



Bombe lacrymogène - Transport sur soi.

Par **franc**, le **06/02/2014** à **12:56**

Bonjour.

Je pratique la rando pédestre et VTT longue distance.

Je viens d'être à nouveau agressé violement par un chien méchant.

J'envisage de me protéger avec une bombe lacrymogène.

Le commerçant m'indique que la vente est libre mais le transport sur soi ou dans un véhicule nécessite un motif légitime et est laissé à l'appréciation des autorités lors d'un contrôle ! Je n'ai donc pas acheté.

Question : je n'ai pas su trouver de texte de loi à ce sujet. Où puis-je trouver des informations officielles ?

Merci si quelqu'un peut me conseiller.